

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES

## ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 225 323

DOMAINE : 8.3 Voirie

**OBJET : Travaux de sécurisation et confortement  
8 et 10 rue Victor Hugo - rue du Grand Puit  
A compter du 09/11/2022 jusqu'au 20 décembre 2022**

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales articles L2213-1 et suivants,  
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2121-1, L2122-1, L2122-4 et L2125-1,  
Vu le code de l'environnement et notamment les chapitres IV du titre V du livre V,  
Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants, R411-17 à R411-28 et R110-1 et suivants,  
Vu le code pénal, notamment l'article R610-5,  
Vu le règlement de voirie de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,  
Vu la délibération n°158 du 20 juin 2016 qui tarifie l'occupation du domaine public sur le territoire communal,

CONSIDÉRANT la demande du pétitionnaire : **CARDEM Chemin de la Védière - 30920 CODOGNAN** pour le compte de : **Ville de Marignane**, qu'en raison des travaux susmentionnés, et qu'afin d'éviter tout risque d'accident, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

### ARRÊTE

**Article 1 :** Le pétitionnaire est autorisé à entreprendre les travaux visés en objet et devra mettre en place et respecter les prescriptions en annexe.

**Article 2 :** Le pétitionnaire sera rendu responsable de tous dommages ou accidents résultant de ses travaux ou installation ou de l'insuffisance de la signalisation.

**Article 3 :** L'autorité de police municipale pourra ordonner la mise en fourrière des véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté, conformément à la matérialisation de la signalisation mise en place.

Fait à Marignane, le 08 NOV. 2022

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.*

Le Maire,  
Eric Le Dissès



227323

# ANNEXE A L'ARRETE DE CIRCULATION



En date du 08 NOV. 2022

LOCALISATION DE LA DEMANDE

rue Victor Hugo/rue du Grand Puits

**PROPRIETAIRE DE LA VOIE**

METROPOLE

DEPARTEMENTALE

COMMUNALE

PRIVEE

LE PETITIONNAIRE CARDEM

Adresse chemin de la védière

30920 Codognan

Tél./FAX 04 46 66 71 78 61

Mail [marion.perret@cardem.fr](mailto:marion.perret@cardem.fr)

POUR LE COMPTE DE Ville de Marignane

DATES ET DUREE DES TRAVAUX

42 jours jours à compter du 09/11/2022

NATURE ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Sécurisation et confortement du 8/10  
rue Victor Hugo

Ouverture de tranchées conformément au Règlement de voirie CUMPM

Oui  Non

LONGUEUR TRANCHE 50 M

HORAIRES DE CHANTIER

VOIRIE DE MOINS DE 3 ANS

TRAVAUX DE NUIT

20 KM/H

STATIONNEMENT INTERDIT + PANNEAUX

DANGER

ALTERNAT MANUEL SI BESOIN

CHAUSSEE RETRECIE

PROTECTION DES PIETONS

TRAVAUX 1/2 CHAUSSEE

PASSAGE PIETONS

CONES DE SIGNALISATION

PASSAGE VL ET PL

BALISAGE DU CHANTIER

INSTALLATION D'UNE BENNE + CLOTURES  
DE CHANTIER + Echauffaudage  
SELON PLAN CI-JOINT

DAET

INSTALLATION ECHAFFAUDAGE

INSTALLATION NACELLE

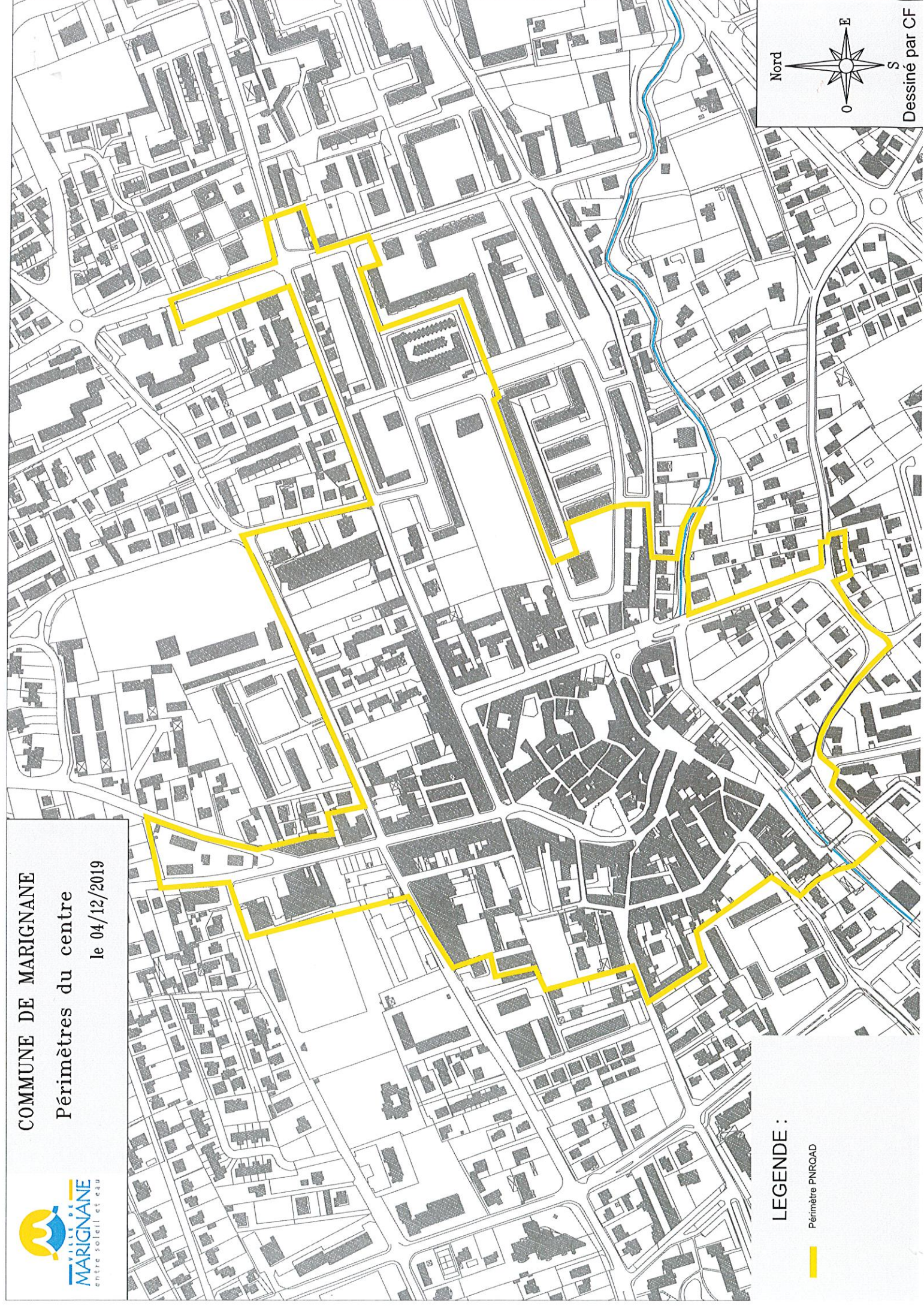
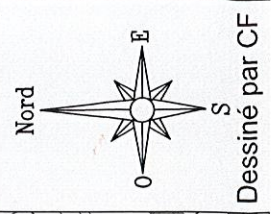
AVIS/OBSERVATION Direction de l'Aménagement Urbain  
Non soumis à accord

Avis/ OBSERVATION Direction PNRQAD  
AVIS FAVORABLE

AVIS/OBSERVATION du Directeur Général des Services Techniques

N-FALCNERO





LEGENDE :

Périmètre PNROAD

